

PERMIS DE CHASSER

MODE D'EMPLOI

1 Pré-inscription

Prérequis: avoir une adresse mail, un numéro de téléphone portable et une imprimante.



- l'inscription se fait en ligne sur le site <https://permischasser.ofb.fr/>
 - saisir les informations demandées
 - pour valider votre inscription vous devrez effectuer un paiement en ligne
(possibilité de régler par virement mais délai de traitement plus long)
- tarif:** 46 € pour un majeur , 31 € pour un mineur
- Télécharger et imprimer le CERFA généré



4 Formation préparatoire

Dès validation de votre dossier par l'OFB, vous serez convoqué à une demi-journée de formation (2h de théorie + 2h de pratique)

Environ 3 semaines après vous passerez un examen blanc sur la partie pratique (1h30)

Toutes les formations et l'examen se déroulent dans notre centre de formation:

Maison de la Chasse
2 Sirand
37260 THILOUZE

Afin de vous aider dans votre préparation, nous vendons à la Fédération le manuel du permis de chasser au prix de 15€.



Sur notre site internet,
vous retrouverez
également des liens vers
des vidéos tournées sur
notre site de Thilouze

Retrouvez également
un QCM en ligne pour
la partie théorique:



2 Pièces complémentaires

→ Pour tous les candidats:



- 1 certificat médical à remplir obligatoirement au dos du CERFA, daté de moins de 2 mois (date du CERFA faisant foi),
- la photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité sur une même page,
- 1 photographie d'identité normalisée datant de moins de 6 mois,
- le justificatif du règlement de 46 ou 31 €, reçu par mail de l'OFB,

→ Pour les 16-25 ans:

- 1 photocopie de votre **attestation de de recensement** si vous avez entre 16 et 18 ans,
- 1 photocopie de votre **participation à la journée d'appel** si vous avez entre 18 et 25 ans,

5 L'examen

La semaine suivant votre examen blanc théorique, vous passerez l'examen.

Ce dernier consiste en:

- une épreuve pratique sur 21 points
- une épreuve théorique sur 10 points

Pour l'obtenir vous devez, au cumul des deux épreuves, obtenir la **NOTE MINIMALE DE 25 POINTS**

Pour l'examen vous serez encadré par un inspecteur de l'OFB et votre résultat vous sera communiqué immédiatement.

Si réussite, un document justifiant votre réussite vous sera remis (Certificat provisoire de capacité valant permis de chasser), votre permis vous sera envoyé par courrier dans les semaines suivantes.



3 Validation du dossier



une fois votre dossier complété, vous pouvez, soit l'envoyer par courrier, soit le déposer à la Fédération.

FDC 37

9 impasse Heurteloup

CS 41215

37012 TOURS CEDEX 1

La Fédération:

- vérifiera qu'il ne manque aucune pièce,
- enregistrera vos informations,
- déposera le dossier à l'OFB pour validation définitive.

le suivi s'assura par email



6 Validation du permis de chasser

Votre première validation sera une validation nationale minorée, afin de valider, il vous sera remis avec votre certificat de réussite une demande validation.

Vous pouvez remplir la demande et la renvoyer accompagnée de votre chèque à la FDC 37 ou venir dans au siège social directement.

La validation vous permettra d'acquérir une arme de chasse et des munitions.

Pour pouvoir chasser, il vous faudra une assurance chasse couvrant à minima les dommages corporels causés à autrui (RC), votre Fédération vous en proposera une lors de votre validation.

Vous pourrez ensuite (à partir de la deuxième validation et si vous n'êtes pas mineur, validez sur notre site internet:



Pour toute information complémentaire, contacter Julie Hubert au 02.47.05.34.48 ou julie.hubert@chasseurdefrance.com